$259 Achèteront un BON PIANO NEUF PIANOS
AU MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD'S
LA GRANDE MAISON DE PAIEMENTS MENSUELS
Enpaiements de $10 à $6 par mois—sans intérêt ; ou bien en paiements par semaines si vous le préférez.

Famine aux îles Riukiu.

New York, 11 février —On mande de Tokio au "Times" :

La sécheresse prolongée qui a régné sur les îles Riukiu pendant une grande période de l'année 1904,cause en ce moment d'une famine effroyable.

Près de 14,000 maisons ont été abandonnées par leurs habitants.

L'archipel des Riukiu, composé d'une quarantaine d'îles, appartient au Japon.

Il est situé entre ce dernier pays et l'île de Formose.

Craintes éprouvées en France sur le sort de l'expédition Charcot.

New York, 11 février — On mande de Paris au "Times" :

On éprouve de grandes craintes sur le sort de l'expédition antarctique commandée par le docteur Charcot, qui est partie il y a plus d'un an d'un port de l'Amérique du Sud dans l'espoir d'atteindre le pôle Sud.

Les dernières nouvelles reçues de l'expédition annonçaient qu'au mois d'avril dernier un ouragan épouvantable avait surpris les malheureux explorateurs. Depuis lors on n'a pas entendu parler de l'expédition.

Le gouvernement de l'Uruguay avait envoyé un navire à la recherche des explorateurs. Ce navire est rentré sans avoir découvert leurs traces. M. Charles Rabot, un membre du comité de la Société de Géographie de Paris, a l'intention d'organiser au printemps une expédition qui aura pour mission de faire des recherches sur le sort de Charcot et de ses collègues.

Exécution d'Edward Gammons.

Water Valley, 11 février—Edward Gammons, un jeune homme, a été pendu cet après-midi à Water Valley.

Gammons, dans le courant d'avril 1904, avait assassiné Lanke Kinsey, un fermier, et sa fille Mlle Fannie Kinsey.

C'est ce double crime que Gammons a expié aujourd'hui sur la potence.

L'exécution a eu lieu pendant un violent orage. Malgré une pluie torrentielle une nombreuse assistance se pressait dans la cour de la prison.

EXCELLENTS PLACEMENTS.
Une Splendide Occasion
S'offre aux capitalistes de faire un placement très rémunérateur par le
"WESTMINSTER HEIGHTS CO.",
"BOROUGH PARK CO." et
"BERGENHURST CO.",
277 Broadway, New York City, et avenue J. et Nostrand, Brooklyn.
S'adresser à
GALLIER J. CAPDEVIELLE,
SOUS-AGENT,
731 RUE GRAVIER,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE
7 fev

Accident de chemin de fer.

Springfield, Ill., 11 février —Le train rapide de la ligne Wabash, parti de Kansas City pour New York, est entré en collision ce matin, près de la station de Kinderzook, avec un train de marchandises. Ce dernier train entrait sur une voie de garage où il venait d'être aiguillé, lorsque le rapide arriva sur lui à toute vapeur.

Plusieurs wagons du train de marchandises ont été démolis.

La locomotive du rapide a quitté les rails et a été renversée.

Le chauffeur du train de marchandises, un nommé Grammary, de Springfield, Ohio, est la seule personne sérieusement blessée.

Les voyageurs ont éprouvé une violente secousse, mais aucun d'eux n'a été blessé.

Traité d'arbitrage avec le Japon.

Washington, 11 février — Le secrétaire d'Etat Hay et M. Takahara, ministre du Japon à Washington, ont signé aujourd'hui un traité d'arbitrage entre les Etats-Unis et le Japon.

Ce traité est rédigé dans les mêmes termes que ceux conclus entre les Etats-Unis et différentes nations européennes.

Lieutenant japonais décoré.

Tokio, 11 février — Le lieutenant Yokowa, commandant du contre-torpilleur japonais Puji, a été décoré aujourd'hui par le Mikado pour actes de bravoure accomplis pendant le blocus de Port-Arthur. Le lieutenant Yokowa, dans le courant du mois de juillet dernier, a pénétré trois fois dans la rade de Port Arthur remorquant des torpilles. Ce lieutenant a accompli de nombreux actes de bravoure pendant les combats navals au large de Port Arthur.

La protection des catholiques d'Orient.

Rome, 11 février — Quoique l'on s'attende à Rome à ce que le projet de loi prévoyant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, soit voté par la Chambre française, les autorités du Vatican n'espèrent pas moins conserver leur influence en France grâce à la question du protectorat sur les Catholiques d'Orient.

Des négociations à ce sujet avaient eu lieu vers la fin de 1900 et au commencement de 1901, lorsque le Sultan de Turquie, dont les relations avec la France étaient tendues, avait informé le pape de son intention d'accréditer un représentant auprès du Saint-Siège.

Lorsque l'empereur d'Allemagne se rendit à Jérusalem il pressa le Sultan d'insister pour envoyer un représentant au Vatican et à la même époque le baron Von Bertelin fût envoyé en mission spéciale à Rome où il essaya de persuader le Pape d'accepter l'offre du Sultan.

Le cardinal Rampolla, alors secrétaire d'Etat de la Papauté, fit entrevoir au pape Léon XIII que l'action du Sultan avait principalement pour but d'être désagréable à la France, et le Pontife refusa.

On affirme au Vatican que maintenant la question sera envisagée d'un tout autre point de vue.

Rapport sensationnel.

Paris, 10 février—Le correspondant de "l'Echo de Paris" à St-Pétersbourg persiste à affirmer que sept navires de guerre qui appartenaient à la République Argentine sont arrivés dans les eaux de Mozambique.

Ces navires vont rejoindre la flotte de l'amiral Rojestvenski.

Malgré les démentis formels de l'amirauté, le correspondant de "l'Echo de Paris" maintient son information.

Sténographie ....EN.... 20 Leçons
Première Leçon GRATUITE.
Méthodes véritablement complètes et "up to date" : position garantie ; leçons par la poste exclusivement ; ne porte pas atteinte aux occupations régulières ; pas de difficultés ; tout est simple et clair ; endossée par des conseils d'éducation et les principaux journaux : des milliers de gradués. Département 25, de la Campagne d'Education, 211 Townsend Bldg. New York.
4 oct—mar jeu dim

VOILA LE MOMENT D'ENTRER AU
NOW IS THE TIME
Collège Soulé,
601 et 607 Rue St-Charles.
En face de la Place Lafayette.
Et se Préparer au Succès dans les Affaires.
Plus de 15,000 étudiants ont été formés au Collège Soulé—676 pendant la dernière session. On aide les Gradués à se créer une position sans rien leur charger. Il en est des milliers qui occupent des positions marquantes dans tous les genres d'affaires.
Chambres Fraîches, Vastes Terrains, Délicieux Emplacement d'Été, Ecoles Commerciale Sténographique et Anglaise ouverte toute l'année. Les Dames sont admises. Banque de Collège complète et magasin de Collège. Les Etudiants arriérés et les Etudiants avancés apprécieront également l'Instruction Personnelle qui leur est donnée, parce qu'on ne pousse pas les uns au détriment des autres.
Faites Demander un Catalogue.
GEO. SOULÉ & SONS,
27oct—1 an—dim

LA PLUS COURTE LIGNE A DENVER
LIGNE DROITE A KANSAS CITY
LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR LA CALIFORNIE
THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY
La seule ligne ayant des chars dortoirs, chars avec fauteuils et wagons allant directement à
DALLAS ET FT. WORTH SANS CHANGEMENT.
BUREAU DES BILLETS.
207 rue St-Charles,
Au dessous de l'Hôtel St-Charles.
O. B. WEBB, Agent pour la ville des Pass. et des Billets.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.
Plus de $7,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.
Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,939,091
Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $1,429,799
Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Common
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
GUSTAVE E. WHITFELDT, L. C. FALLON, LUCIAN E MOORE, G. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
16avril—1an—JeuDimMar

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

Be it known, that on this twenty sixth day of the month of January, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and five, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-eighth.

Before me ERNEST TOUROFLORANCE, a notary public duly commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, therein residing, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations, they have convenanted and agreed, and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such other persons who may hereafter become associated with them to form and constitute a corporation and body corporate in law for the objects and purposes, and under the agreements and stipulations following to-wit :

ARTICLE I.

The name and style of this corporation shall be NEW ORLEANS CARTAGE COMPANY, and its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana. It shall have power and authority to have and enjoy succession in its corporate name for a period of ninety-nine years from the date hereof, unless sooner dissolved.

ARTICLE II.

The objects and purposes for which this corporation is established, and the nature of the business to be conducted by it, are as follows : To own, operate and conduct the business of transporting and hauling goods, wares and merchandise of all kinds from and to railroad stations, warehouses, stores, and other places, with wagons, drays, fleets and other vehicles, and generally to engage in and perform any and all things necessary or useful to fulfil the objects and purposes of the business or pertaining and incident hereto.

ARTICLE III.

Citation or other legal process shall be served on the president, and in his absence, upon the vice president.

No notes or bills, or negotiable instruments, or any other evidences of debt shall be issued, unless authorized by the president and secretary-treasurer.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars divided into one hundred shares of the par value of one hundred dollars each, which said shares shall be paid for in cash at the time that the same are issued. All transfers of stock shall be made on the books of the said company on the surrender of the outstanding certificate, pursuant to such rules as shall be prescribed by the Directors. Said capital stock may be increased to the amount of fifty thousand dollars, or may be decreased by proceedings in accordance with the requirements of the law of the State. Should the said capital stock be increased, the existing stockholders shall have the right to take shares of the additional stock in proportion to the number of shares of stock then owned by them, within thirty days after the increase shall have been made. This Company shall have the right to commence business when ten thousand dollars of the capital stock shall have been subscribed for.

ARTICLE V.

This corporation shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, make and use a corporate seal ; hold, purchase and convey under its corporate name real and personal property ; borrow money, issue notes and obligations and secure same by mortgage, pledge or otherwise, to name and appoint such managers and officers or agents as its interest and convenience may require, and to make and establish by-laws for the proper management and regulations of its affairs.

After signing the charter the subscribers shall organize by electing a board of directors, composed of three stockholders, who shall serve until the first Monday in January 1906 or until their successors are elected.

The Board of Directors shall select from amongst their number a president, vice-president and secretary-treasurer, whose term of office shall be for the same period as that of the Board of which selected them.

The Board of Directors so elected shall have full control of the management and conduct of the business of the corporation, and be vested with all corporated powers.

ARTICLE VI.

Notice of election and notices of all corporate meetings not required by law to be published shall be given ten days written notice, mailed to the stockholders address as given by him to the secretary treasurer.

ARTICLE VII.

Both the stockholders subscribing this charter and all future stockholders agree mutually with each other not to dispose of their stock without first giving in writing to the other stockholders three day's notice of such intended transfer and allowing such other stockholders to have the privilege of purchasing said stock at the price fixed by the book-values, as shown in the preceding trial balance. In case of the purchase of such stock by the existing stockholders, they shall acquire the same in the proportions in which they already hold stock in the corporation. If any of the stockholders declines to purchase the others may purchase in the proportion of their existing holdings.

ARTICLE VIII.

This charter may be amended, added to or changed, or this corporation may be dissolved at any general meeting of the stockholders called for that purpose, after ten days previous notice given in the manner prescribed in Article VI (unless such notice be dispensed with by the unanimous consent of all the stockholders), with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. And at the expiration or dissolution of this charter the business and affairs of this corporation shall be liquidated by three commissioners to be named and appointed for that purpose by the stockholders from their number. These commissioners shall be vested with full title to all the corporate assets and property of said corporation, with full power to dispose thereof to the best interests of the stockholders. And in case of death of a commissioner, his place may be filled by the stockholders, and their failure to so fill the place shall be taken as authority for the remaining commissioner or commissioners to proceed with the liquidation.

ARTICLE IX.

No stockholder shall ever be liable or responsible for the contracts or faults of said corporation for any further sum than the unpaid balance due upon the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization, have the effect of rendering this charter null or exposing a stockholder to any liability beyond the amount on his stock.

ARTICLE X.

In the event of any vacancy occuring in the Board of Directors from death or otherwise, the remaining members of said Board shall immediately fill the said vacancy by election of a stockholder thereto.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, Louisiana, on the day, month and year first herein above written, in the presence of E. M. Robbert and Middleton Kenner, competent witnesses, here residing, who have hereunto signed their names, together with said appearers and me, notary, after due reading of the whole.

[Original signed]

Witness:
E. M. ROBBERT,
H. KENNER.
ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Registered in the Mortgage Office for the Parish of Orleans, Louisiana, on January 26th 1905.

I hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the original Act of Incorporation of the New Orleans Cartage Company on file and of record in my office in this City.

ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

29 janv—29 fév—5 12 19 26

E. J. LOUAPRE,
233 rue Decatur.
SEULE MAISON FRANÇAISE.
Articles Divers pour Epiciers,
—Agent au Sud pour les—
BALANCES DE HOWE.

15nov—dim mer

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite.
Coke de Gaz et de Fonderie
W. G. COYLE & CO.,
323 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—4716 rue Magasins, coin Valence.
22 oct—

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race Phone 983 ; à Algier, au Dry Dock Phone 38.
Bureau en Ville :
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.
18sept—10m—dimjeuver vend

E. A. ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES
628 rue Gravier

C. LAZARD & CO., L'td.
LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE
VETEMENTS CONFECTIONNES,
d'Articles de toilette et de Chapeaux
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.
604 et 606 RUE DU CANAL.
1er nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me District.
1 déc—dim mar jeu—

DIAMANTS POUR LA NOËL !!
Le plus beau choix de Pierres Précieuses, admirables, brillants taillés en dessins originaux et exclusifs.
Superbe Joaillerie, Bagues, Broches, Bracelets, Colliers, Médaillons, Epinglettes, Etc
Le plus vaste assortiment et la plus grande variété en ville. Les meilleurs aux prix les plus réduits. Prix en chiffres connus.
TOUS ARTICLES EN OR ET EN ARGENT.
A. M. HILL, 635 Rue du Canal.
1er déc—1an

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER. BIJOUTIER. JOAILLIER.
313 ..... RUE ROYALE 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la campagne sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.
Médailles de tous dessins en argent et en or
—CHEZ—
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO
833 RUE DU CANAL, PRÈS DAUPHINE.

INCORPORÉE EN 1855.
Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.
SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.
Capital ..... $ 500,00 00
Actif 1,143,994 41
Surplus net 319,910 02
CHARLES JANVIER, Président. E. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.
Pertes payées depuis l'organisation $4,613,509 79
8 jan—1an

Feuilleton

—: DE :—

L'Abeille de la N. O.

No 15 Commencée le 29 janvier 1905

La Séductrice

GRAND ROMAN INEDIT

Par René Vincy

PREMIÈRE PARTIE

Toute Seule au Monde.

IV

LA PENTE DOUCE

Suite.

—Pas du tout, monsieur.....

—Votre journée est finie !....

—Je la commence à dix heures, je la termine à quatre.... n'ayant pas à surveiller les études....

"Comme vous le voyez, j'ai des loisirs....je mets à profit....Je viens ici....Parfois, je pousse jusqu'au Bois .... Ou bien, je rentre chez moi .... Je mets mon petit ménage en ordre .... C'est que je suis tout à fait émancipée....

—Ah....vous ne....vous n'êtes pas à demeure chez les messes Summerson ?....

—Elles manquent de place... pour le moment....De sorte que j'ai dû provisoirement garder le logement que m'a fait louer monsieur de l'Orge....

—Ah !....c'est de l'Orge qui...

Olivier ne réprima pas un petit mouvement de surprise ... Il lui paraissait confusément que l'homme d'affaires s'occupait bien attentivement de Marthe.. Et cette idée le traversa :

—Un pensionnat comme celui des messes Summerson....c'est-à-dire qui vise à la respectabilité la plus stricte.....et qui ne tient pas à demeure ses institutrices jeunes filles....voici qui est bizarre....

"Est-ce que de l'Orge ne serait pas pour quelque chose dans cette anomalie ?.....

..Mais Marthe avait pourtant vi avec candeur :

—Les premiers temps....oh ! j'ai été toute désorientée....J'avais vaguement peur.....De quoi ?....Je ne le sais pas..... Pensez....se trouver du jour au lendemain toute seule....sans guide....libre de ses actes.... quand on est sans expérience... Il me semblait que des ogres m'attendaient à chaque coin de rue !.....

—Et maintenant ?....fit Olivier amusé.

—Oh, maintenant, je m'y suis faite....ce n'est pas aussi effrayant que cela, la vie.....

—D'ailleurs, vous l'étudiez...

—Je l'étudie ?.....fit Marthe étonnée.

—..En lisant des romans.... acheva Olivier, désignant le volume que la jeune fille tenait entre ses doigts blancs.

Marthe était devenue rouge .... rouge.... très rouge.... Et elle avait baissé les yeux.... Puis, les relevant :

—Ma foi.... fit elle.....

..Et elle eut un éclat de rire perlé.....

—..Je ne songe guère à m'instruire de la vie dans les livres .... Je lis, pour me distraire.... D'ailleurs, on ne doit guère apprendre la vie qu'en la vivant.....

—Je suis tout à fait de votre opinion.... mademoiselle.... ce que j'en disais était simple taquinerie.... Mais, serait ce une indiscrétion que de vous demander le titre de ce roman ?....

—Du tout.....

Elle avait mis le dos de la reliure sous les yeux d'Olivier qui lut : George Sand. "Le Marquis de Villemer."

Brusquement, une ombre se répandit sur le visage d'Olivier.

—Le "Marquis de Villemer" ....murmura t-il.....

Et regardant Marthe droit dans les yeux :

—J'ai lu cela....dans le temps ....dit-il d'une voix qui détachait chaque mot.....N'est-ce pas l'histoire d'une demoiselle de compagnie qui réussit à devenir la femme du fils de la maison ....où elle a été admise....Et, ceci, malgré les résistances de la mère de cet homme ?.....

..Oh ! comme son regard plongeait avidement dans les yeux de Marthe !.....

..Comme il y épiait une lueur ....une nuance....une révélation.....

..Il n'y découvrit rien.....

..La limpidité des prunelles de la jeune fille ne s'était pas ternie.....

Elle n'avait pas compris l'allusion....elle ne la pouvait comprendre....

Elle eut, simplement, une petite moue.

Puis :

—Pourquoi m'avez-vous dit cela ?.... Voici que je sais la fin du roman dont je savais à peine le début.....

"Je regrette d'avoir eu confiance en vous, monsieur de Mirebeau !

Elle eut encore son rire perlé.

..Son rire frais.....

..L'un de ces rires qui disent les âmes sans arrière-pensées !

Olivier respira profondément.

La première épreuve à laquelle il avait soumis Marthe avait donné un résultat négatif pour François.

En effet.....

Marthe, éprise de François se fût émue des paroles qu'il venait de prononcer.....

..De ces paroles si claires....

..Dont l'intention était si nette.

Or, elle n'en avait pas même saisi le sens !

La conviction d'Olivier commença de s'établir.

François n'était de rien à Marthe.....

Certainement.

Néanmoins, il ne pouvait.... il ne devait pas s'en tenir là.... il lui fallait une autre....une seconde et décisive expérience....

....Il la prépara de longue main.

Après s'être galamment excusé d'avoir défloré l'intérêt que Marthe portait aux aventures du marquis Urbain de Villemer ....et après quelques habiles transitions....il arriva insensiblement à placer la conversation sur le voyage qu'il venait de faire en compagnie de François de madame de Maillepré et de l'inéluctable prince Vanine....

..Il parla d'un ton léger.... d'un ton prime-sautier .... il intercala beaucoup d'anecdotes dans la description qu'il fit de leur croisière et de leur séjour à Gênes....

..Et il constata d'abord que Marthe était presque douloureusement affectée chaque fois que le nom de Sonia venait sur ses lèvres....

..Il constata ensuite que le nom de François n'éveillait rien en elle....

....Et il conclut par ce coup qui....selon lui .... devait être un coup de foudre :

—A propos de François.... vous ne devez pas ignorer dans quel but il était parti .... Non, vous ne devez pas l'ignorer.... De sorte que je ne vais pas vous surprendre en vous annonçant que son mariage avec sa petite cousine .... avec mademoiselle Diane de Beaulieu, est désormais comme accompli.

—Ah....fit Marthe....

Et elle ajouta, dans toute la sincérité de son cœur :

—Madame de Margemont en doit être bien heureuse....

"Ce mariage réalisera l'un de ses vœux les plus chers....

De nouveau, rien n'avait terni la limpidité des prunelles de la jeune fille.

Elle n'avait pas plus saisi le sens de cette seconde intention d'Olivier qu'elle n'avait saisi le sens de la première.

Que lui importait ce que pouvait faire ou ne pas faire François ?

Sa pensée n'était-elle pas toute.... n'était-elle pas seulement à celui qui se tenait en face d'elle.....

..A Olivier.....

..A celui qu'elle aimait en secret.... qu'elle aimait sans espoir.... et dont la présence l'emplissait d'un bonheur jusqu'alors pas encore éprouvé !....

..Quant à Olivier, il était derechef en proie à un grand trouble.....

..Il était si heureux et si malheureux en même temps de l'indifférence de Marthe pour François !.....

..Et de l'amour qu'il devinait pour lui chez la jeune fille !....

..Et de l'amour qu'il s'était découvert pour elle !.....

Cependant.. comme déjà.. ce fut d'une voix parfaitement calme qu'il dit :

—Mademoiselle voici bien longtemps que je vous retiens.....

"Je ne vous dis pas adieu.... mais au revoir.....

"Souvent....des occupations m'appellent de ce côté....Or, puisque vous avez l'habitude de venir ici, nous nous rencontrerons encore sans doute....Et ce me sera toujours un plaisir que de vous saluer.....

Il lui avait tendu la main, franchement, loyalement....Elle lui avait donné ses doigts. Il se sentirent tous deux envahis par quelque chose d'imprécis et de délicieux.....

..Puis Olivier s'éloigna.